

Commune de Rambrouch

Séance du conseil communal du 17 juin 2021

Ordre du jour :

- 1. Présentation du fonctionnement du Guichet Unique PME.**
- 2. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.**
- 3. Délibération portant approbation du projet remanié avec devis et plans relatif au réaménagement de la traversée de FOLSCHETTE (CR116), phase 2.**
- 4. Délibération portant approbation du projet avec devis et plans se rapportant au réaménagement de la rue de la Fontaine, de la rue de la Chapelle et de la rue des Jardins à l'intérieur de la localité de FOLSCHETTE.**
- 5. Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à RAMBROUCH, rue Principale.**
- 6. Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2021-2022, y inclus le PEP (plan d'encadrement périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).**
- 7. Délibération relative à l'approbation de la convention collective pour les salariés à tâche manuelle au service de la commune de Rambrouch.**
- 8. Délibération portant approbation de l'accord de collaboration en relation avec la gestion des structures d'accueil communales.**
- 9. Délibération se rapportant au remplacement d'un délégué du conseil communal auprès de la commission scolaire communale.**
- 10. Délibération portant confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence.**
- 11. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.**
- 12. Délibération portant approbation de déclarations de recettes.**
- 13. SEANCE A HUIS CLOS : Décision au sujet de la démission de deux employées communales.**

14. SEANCE A HUIS CLOS : Décision se rapportant à l'admission différée d'un enfant à l'enseignement fondamental.

Assistent à cette séance :

Le collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Le conseil communal : Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Marc Pletgen, secrétaire communal.

Après que le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) ait souhaité la bienvenue aux conseillers, il les informe que le parti LSAP a introduit une motion qui sera discutée à la fin de la séance. Ensuite, il donne la parole à Madame Nathalie Muller, directrice du Guichet Unique pour petites et moyennes entreprises dans l'Oesling.

1. Présentation du fonctionnement du Guichet Unique PME.

Madame Nathalie Muller fait d'abord l'historique du Guichet Unique. En partenariat avec les Chambres professionnelles, le Guichet peut offrir une panoplie de services et accompagner les entreprises de A à Z. Après le bureau à Clervaux, un autre bureau a été ouvert à Wiltz. L'accompagnement des petites et moyennes entreprises constitue 80 % du travail du Guichet Unique. Il leur donne les informations sur les autorisations nécessaires, sur les possibilités de subventions et sur ce qu'il faut faire en cas de reprise d'une entreprise. Le Guichet offre également des formations et conférences sur des thèmes d'actualité (nouvelles lois, digitalisation etc.). Les directions de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers se rendent régulièrement au Nord pour jeter un coup d'œil sur les entreprises. Actuellement, les collaborateurs du Guichet Unique soutiennent les communes de six zones industrielles au Nord pour, p.e., accueillir de nouvelles entreprises. Des séminaires ont été organisés avec le parc naturel de la Haute-Sûre sur le thème de l'installation d'équipements photovoltaïques. Les responsables du Guichet Unique vérifient également que les entreprises nouvellement installées disposent des autorisations nécessaires. Il se charge également des réclamations de citoyens concernant les entreprises.

Le bourgmestre demande s'il y a aussi des contacts entre le Guichet et, par exemple, la « House of Startups ». Madame Muller signale une collaboration avec la « House of Entrepreneurship » qui accompagne les personnes lors de la création de nouvelles entreprises. En plus de cela, le Guichet a des contacts avec, e.a., la Chambre des Métiers, la Chambre du Commerce et

la « House of Startups » où des conseils et services sont offerts dans le domaine de l'ingénierie financière, des impôts et de l'Enregistrement et Domaines, et les transmet au besoin à ces instances.

Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) veut connaître l'ampleur des demandes des entreprises pendant la pandémie de Covid-19. Madame Nathalie Muller répond que certaines entreprises ne se sont absolument pas manifestées, tandis que d'autres ont été accompagnées en permanence pour maîtriser la crise. La commune de Rambrouch comptait au 1^{er} janvier 2021 396 entreprises, ce qui représente 1 % du total des entreprises du Grand-Duché.

M. Hengen veut également savoir si des entreprises étrangères projetant une deuxième antenne au Luxembourg demandent également le soutien du Guichet Unique. Selon Mme Muller, c'est régulièrement le cas.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) demande si ce service est gratuit. Mme Muller répond que les services du Guichet sont financés par les Chambres et les 17 communes du Nord et que les communes offrent ces services à leurs citoyens.

L'échevine Myriam Binck (CSV) apprécie que la commune soit maintenant membre du Guichet. Auparavant, des citoyens sont déjà intervenus auprès du Guichet, mais comme la commune de Rambrouch n'en était pas membre, ils ont dû être redirigés vers d'autres points de contact à Luxembourg.

Vu que la commune de Rambrouch est maintenant membre du Guichet Unique, la consultation est gratuite pour les entreprises de la commune. La commune paye au Guichet une contribution de 2 € par citoyen.

Myriam Picard demande également si des patrons d'entreprises ayant l'intention de cesser leurs activités peuvent s'adresser au Guichet pour trouver un successeur. Mme Muller explique que, dans ce cas de figure, le Guichet mettrait le patron en contact avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce. Ces Chambres disposent d'une liste nationale de repreneurs éventuels.

Le bourgmestre Antoine Rodesch conclut qu'avec ce nouveau service, la commune offre une aide substantielle aux entreprises de la commune et à celles qui veulent s'y installer.

2. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Le bourgmestre informe les conseiller qu'aucun nouveau dossier concernant un morcellement de parcelles cadastrales n'a été présenté à la commune.

3. Délibération portant approbation du projet remanié avec devis et plans relatif au réaménagement de la traversée de FOLSCHETTE (CR116), phase 2.

4. Délibération portant approbation du projet avec devis et plans se rapportant au réaménagement de la rue de la Fontaine, de la rue de la Chapelle et de la rue des Jardins à l'intérieur de la localité de FOLSCHETTE.

Les deux points de l'ordre du jour concernant la même affaire, ils sont discutés ensemble.

M. Rodesch a rappelé que la première phase a été finalisée en 2013 à Folschette et que la deuxième phase aurait en principe dû être réalisée immédiatement après. Par suite du plan d'épargne annoncé à l'époque par l'État, le projet de la 2^e phase a été annulé. À la suite du temps passé, le devis a dû être adapté.

Le bourgmestre a estimé que la rue Principale pourrait probablement être rénovée l'année prochaine et les autres rues l'année suivante.

D'après le technicien communal Romain Paquet, le tronçon entre l'église et la sortie du village en direction « Gëlt » serait réalisé avec la deuxième phase. La canalisation est à refaire. Dans le premier devis, la réfection de la conduite d'eau n'était pas prévue. Mais après avoir constaté que cette conduite est dans un mauvais état, elle est également refaite. Pour cette raison, les frais augmentent et passent de 1,2 mio. € prévu initialement à 2,2 mio. €. Inclus dans ce devis, 550 m de conduite d'eau qui se chiffrent à 800.000 €. Avec les honoraires, le coût total s'élève à 2,8 mio. €.

Dans la rue de la Fontaine, la canalisation d'a plus de pente. Lors des travaux, la pente sera adaptée aux dimensions de la canalisation.

Une partie de la canalisation de la rue de la Chapelle traverse un terrain privé pour s'écouler dans la canalisation de la rue Principale. Cette situation sera modifiée afin que toute la canalisation de la rue de la Chapelle soit raccordée directement à celle de la rue Principale devant le centre culturel. Dans la rue des Jardins également, une partie traverse un terrain privé, ce qui sera également changé. Dans la rue des Jardins, une maison est toujours équipée d'une fosse septique. Cette fosse sera éliminée et une station de pompage installée pour évacuer les eaux usées dans la canalisation. Ce projet coûtera 1,8 mio. €.

Lors de ces chantiers, des câbles à fibres optiques seront posés là où cela n'a pas encore été fait.

Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) rappelle dans ce contexte que, lors d'un chantier précédent, ces câbles n'ont pas été posés dans une rue à Perlé. Il suggère aux responsables de veiller à ce que cette faute ne se répète plus.

Le conseiller Patrick Schuller demande si, dans les rues où des fosses septiques existent toujours, celles-ci seront toutes éliminées à l'avenir. M. Rodesch affirme que partout où les maisons se trouvent dans le périmètre des bâtisses et où des fosses septiques existent, on s'efforcera de raccorder ces maisons à la canalisation si c'est techniquement réalisable. L'entretien de ces pompes sera assuré par la commune.

Selon le bourgmestre, tous les grands projets communaux seront réalisés, une fois ces deux projets finalisés.

Les points 3 et 4 sont approuvés unanimement.

5. Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à RAMBROUCH, rue Principale.

D'après M. Rodesch, l'avis de la commission concernant ce projet a déjà été communiqué. Ainsi, on peut voter tout de suite la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » dans la rue Principale à Rambrouch.

La modification du PAP est approuvée unanimement.

6. Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2021-2022, y inclus le PEP (plan d'encadrement périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).

Le bourgmestre Antoine Rodesch annonce qu'il n'y aura pas de modifications importantes concernant l'organisation scolaire. Le nombre d'enfants augmente, mais on estime que les salles existantes suffisent. Cependant, on ne devrait pas perdre de vue le projet d'élargissement de la Maison Relais.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) demande si des cours de rattrapage gratuits sont offerts pendant les vacances d'été aux enfants ayant des problèmes à l'école suite de la situation sanitaire. Le collège échevinal s'informerà à ce sujet.

Mme Picard demande également si le collège échevinal est d'accord pour engager un psychologue pour accompagner les enfants présentant des problèmes psychologiques. M. Rodesch répond que le collège échevinal a déjà discuté ce problème à plusieurs reprises, mais la commune est toujours renvoyée aux instances centrales. Une telle offre pourrait être offerte uniquement dans le cadre de la Maison Relais puisqu'elle se trouve sous la compétence communale. L'échevine Myriam Binck (CSV) est d'avis que, souvent, les enfants présentant des problèmes ne vont pas à la Maison Relais. L'école est sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation et la commune n'a rien à y voir. La CSV se bat pour introduire un genre de SPOS comme dans les lycées. Selon M. Rodesch, le problème est connu. La conseillère Sonja Kettmann (CSV) trouve problématique l'engagement d'un psychologue parce que la commune ne peut pas forcer les parents à présenter leur enfant à un psychologue.

L'organisation scolaire provisoire est approuvée unanimement.

7. Délibération relative à l'approbation de la convention collective pour les salariés à tâche manuelle au service de la commune de Rambrouch.

Le bourgmestre signale que la convention collective pour les ouvriers communaux doit être renouvelée tous les trois ans comme c'est également le cas pour l'État. À partir du 1^{er} janvier, un compte-épargne temps est instauré.

Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) demande le degré de satisfaction des ouvriers en ce qui concerne leurs vêtements de travail. On lui a rapporté que le tissu des pantalons d'hiver est trop mince et que les commandes collectives ne fonctionnent pas toujours. Antoine Rodesch n'a connaissance d'aucune réclamation adressée au collège échevinal et explique que les vêtements d'été sont bien arrivés. Patrick Schuller suggère que le collège échevinal en discute avec les ouvriers puisqu'on lui aurait dit que le remplacement de matériel durerait très longtemps. Il est également d'avis que les commandes collectives ne fonctionnent pas bien.

M. Rodesch dit que le collège échevinal n'a pas été informé de tels problèmes. S'ils existent, les ouvriers doivent en informer le collège échevinal pour que celui-ci sache exactement ce qui ne fonctionne pas. Le collège échevinal va se renseigner auprès des ouvriers.

L'adaptation de la convention collective est approuvée unanimement.

8. Délibération portant approbation de l'accord de collaboration en relation avec la gestion des structures d'accueil communales.

M. Rodesch rappelle que lors du début de la planification de la nouvelle Maison Relais, il a été décidé qu'il serait avantageux de collaborer avec une gérance. Le collège échevinal a choisi l'asbl Arcus. Au début, le personnel était réticent, mais entretemps les collaborateurs ont adopté une attitude positive puisqu'ils ont constaté que cela représente une aide supplémentaire. Entretemps, on se pose la question de savoir quand le nouveau gérant sera opérationnel. À plusieurs reprises, des retards se sont présentés puisque la convention n'était pas prête. Les collaborateurs de la Maison Relais peuvent choisir s'ils veulent continuer à travailler selon le contrat établi avec l'administration communale ou s'ils veulent souscrire un nouveau contrat avec Arcus. La date départ est le 1^{er} septembre.

Myriam Picard demande si l'idée de la LSAP d'engager un psychologue pour l'école n'est pas prévue dans la convention. L'échevine Myriam Binck répond qu'Arcus a des personnes se déplaçant sur place si nécessaire.

Au point 7 de la convention, on mentionne des rapports rédigés sur des assemblées. Mme Picard demande si ces rapports sont présentés au conseil communal. Le bourgmestre répond que le collège échevinal transmettra les informations transmissibles au conseil communal. La gestion est de la responsabilité du collège échevinal. Les conseillers peuvent poser des

questions au collège échevinal et recevront, là où c'est possible, une réponse.

Myriam Picard demande pourquoi la convention ne fixe pas la durée de la période d'essai lorsqu'un collaborateur passe de la commune à Arcus. Antoine Rodesch répond que les articles fixés par la loi du travail ne sont pas repris une seconde fois dans la convention. Myriam Picard note que dans l'unique séance de travail organisée pour discuter de ce projet, la question du coût total a été posée. Deux cas ont été envisagés alors : soit la commune engage une personne supplémentaire pour s'occuper de la gestion de la Maison Relais, ou on collabore avec un nouveau gérant. Jusqu'ici, on n'a communiqué au conseil communal aucune information concernant le coût. On devrait donc maintenant voter une convention sans connaître exactement les répercussions futures sur le budget. Myriam Picard critique le fait que le personnel n'a été informé des changements qu'au début de 2021, le même jour que les conseillers communaux.

Le bourgmestre signale qu'on estime qu'en 15 ans, la commune compte 600 enfants dont environ 450 fréquenteront la Maison Relais. Pour cette raison, la commune doit se réformer. La décision a été prise par le collège échevinal qui a ensuite informé le conseil communal, le personnel et les parents. En ce qui concerne les frais, Arcus ajoute un pourcentage aux frais actuels représentant leurs frais de personnel. Ce sera plus cher, mais on ne peut pas tout mesurer avec de l'argent. Grâce à l'appui d'Arcus, la commune aura une autre approche du nouveau bâtiment.

Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) critique le fait qu'on n'a même pas un ordre de grandeur des frais. Il critique également la circulation des informations.

La convention est approuvée par la majorité. Les trois conseillers du LSAP ont voté contre.

9. Délibération se rapportant au remplacement d'un délégué du conseil communal auprès de la commission scolaire communale.

La candidature de la conseillère Michelle Brickler comme nouvelle déléguée du conseil communal auprès de la commission scolaire est approuvée unanimement par vote secret du conseil communal.

Mme Ensich remplace M. Guy Molitor dans la commission scolaire.

10. Délibération portant confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'urgence.

Les règlements temporaires dans la rue de l'Église à Wolwelange et dans la rue du Faubourg à Haut-Martelange sont approuvés unanimement.

11. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Dans le prochain « Buet », un appel à candidatures sera lancé pour les postes libres dans l'équipe climat.

Concernant la nouvelle réglementation sur la protection des données, Mme Picard demande ce que les conseillers font des courriels qui leur sont envoyés par l'administration communale et renvoyant à la protection des données. Elle est consciente qu'elle ne peut pas discuter d'affaires personnelles avec des tiers, mais qu'en est-il p.e. pour des conventions ?

Le bourgmestre estime que les conseillers assermentés peuvent discuter entre eux des données des documents. Si toutefois des personnes non-assermentées sont présentes lors de ces entretiens, le conseiller doit décider lui-même quelles données il divulgue. Dans ce cas, le collège échevinal ne peut pas les aider.

Le secrétaire communal ajoute que les séances communales sont en principe publiques. Pour cette raison, des affaires de personnel ne peuvent pas y être discutées à cause des données personnelles.

Une autre question concerne les tests Covid gratuits offerts sur appel du gouvernement par les communes. Mme Picard demande pourquoi on n'a pas donné la possibilité de se faire tester gratuitement les samedis soit à l'administration communale, soit en pharmacie. Dans ce contexte, M. Rodesch explique que beaucoup de personnes se sont fait tester à l'administration durant la première semaine, mais que la demande a diminué de semaine en semaine. Pour effectuer ces tests, un employé aurait dû être délégué. La commune était déjà heureuse de l'accord des employés d'assumer cette charge, malgré le désaccord du syndicat concernant ce travail supplémentaire. Pour cette raison, on n'a pas voulu faire travailler ces employés également les week-ends.

La FLF a visité le terrain à Folschette. Elle a remercié la commune pour les travaux effectués à l'installation. M. Rodesch espère que la buvette pourra être inaugurée dès que les travaux seront clôturés. Puisque les deux dernières années étaient très sèches, le terrain à Folschette est ondulé. Le bourgmestre explique que la commune a chargé une entreprise du redressement et de l'ensemencement du terrain. Le terrain de Rambrouch sera complètement semé. Le terrain synthétique est nettoyé régulièrement. Cette offre a été signée. M. Rodesch précise qu'il ne sait pas exactement quand cette entreprise effectuera ces travaux.

La LSAP demande ce que veut dire « régulièrement ». M. Rodesch répond qu'il n'y a pas de contrat fixe, mais que l'entreprise « peigne » régulièrement le revêtement du terrain. Le conseiller Patrick Schuller estime que cela devrait être effectué trois à quatre fois par an puisqu'actuellement des mauvaises herbes poussent dans le revêtement.

Les toilettes près des vestiaires sont disponibles, les gens devraient donc se déplacer jusque-là. Le conseiller Patrick Schuller réplique que ce serait

très loin pour les enfants et qu'on n'a pas de surveillance sur les enfants à cette distance. Sur quoi M. Rodesch note que ce serait la situation actuelle.

12. Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

13. Motion du parti LSAP pour déclarer la commune comme zone de liberté pour les personnes LGBTIQ, ceci dans le cadre d'une résolution initiée par le parti socialiste du Comité européen des régions, et de condamner toute forme de discrimination à l'encontre de ces personnes, où que ce soit.

La conseillère Sonja Kettmann déclare au nom du parti CSV qu'on n'apprécie guère la formulation « de déclarer la commune de Rambrouch zone de liberté pour les personnes LGBTIQ » puisque cela implique que la commune de Rambrouch ne l'était pas jusqu'à présent. Or, la commune l'est depuis toujours. Concernant le contenu, la LSAP a raison selon Mme Kettmann.

La LSAP ne veut pas retirer sa motion et demande le vote.

[Avant le vote, le parti CSV se retire pour délibérer sur le vote]

Ensuite, Sonja Kettmann précise que la CSV a toujours un problème avec la formulation. Sur proposition de la conseillère LSAP Myriam Picard et de l'échevine Myriam Binck, la phrase « de déclarer la commune de Rambrouch en zone de liberté » est modifiée en « de déclarer ouvertement la commune de Rambrouch zone de liberté ».

La motion de la LSAP ainsi modifiée est adoptée unanimement.

14. SEANCE A HUIS CLOS : Décision au sujet de la démission de deux employées communales.

15. SEANCE A HUIS CLOS : Décision concernant l'admission **différée d'un enfant dans l'école fondamentale.**